

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt et un octobre, à 20 heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 11 mars 2025, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de BLANZAC, sous la présidence de Monsieur Pierre ROUMILHAC, Maire de BLANZAC.

Présents : Mrs ROUMILHAC Pierre, PREVOT Alain, Mme LAGOUTTE Delphine, M. COLIN Alexandre, Mme VAN DEN BERGHE Marie (arrivée à 20H15), Mrs IMBERT Laurent, MATHIEU Alain, Mmes GAUCHON Danielle, CORDIER Séverine.

Nombre de membre en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

• **Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025 :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

• **Renouvellement du contrat P.E.C :**

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat Parcours Emploi Compétences arrive à échéance le 11 novembre et qu'il y a donc lieu de se positionner quant à la suite à donner. Il précise que l'aide du Conseil Départemental ne sera plus que de 40% et ne portera que sur 21 heures. Il rappelle que le contrat actuel est de 28 heures par semaine. Alain MATHIEU demande sur quelle durée un renouvellement porterait à savoir 6 mois ou un an. Alain PREVOT intervient en disant qu'il a eu l'occasion de rencontrer une personne du Conseil Départemental qui gère ce type de contrat. Celle-ci lui a expliqué qu'en raison des contraintes budgétaires de l'Etat, les contrats qui porteraient uniquement sur 6 mois ne seraient pas renouvelés et que seuls seraient renouvelés par le Conseil Départemental les contrats susceptibles d'aboutir sur une stagiairisation. Le Maire précise qu'un des agents devrait partir à la retraite d'ici 2 à 3 ans. Le maire propose donc de renouveler le contrat P.E.C pour un an et avec le même nombre d'heures qu'actuellement.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

• **Approbation des statuts de la CCHLeM :**

Le Maire fait un rapide historique des récents transferts de compétences obligatoires ou facultatifs. Il parle ainsi de la Maison de la Santé de Bellac qui est indispensable. Il aborde ensuite le sujet de la piscine nordique en expliquant de quoi il s'agit. Marie VAN DEN BERGHE demande alors « pourquoi pas une piscine couverte ? » ...

Enfin, la dernière compétence concerne l'eau potable qui elle, est devenue facultative. Mais le président de la communauté de communes souhaite la transférer.

Lors du séminaire des élus, il avait été demandé que les 3 projets soient votés de façon indépendante. En effet, pour l'eau, 5 communes souhaitent continuer à en assurer la gestion. Elles estiment en effet qu'elles payent l'eau moins chère et surtout sans le transfert, elles ne pourraient plus bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau. Seul Gajoubert est à part car totalement autonome. Le Maire ajoute qu'il n'est pas du tout sûr qu'il y ait un lissage sur les tarifs de l'eau. En effet, ça n'est pas prévu dans le règlement.

Alain PREVOT précise donc que si les communes votent contre ces statuts, cela signifie qu'elles votent contre ces 3 projets. Il ajoute que lui a voté contre le jour du conseil communautaire par rapport au problème de l'eau. Enfin, si la compétence passe à la CCHLeM, c'est celle-ci qui désignera les membres qui siègeront au syndicat.

Marie VAN DEN BERGHE trouve tout cela très opaque.

Alain PREVOT explique qu'un élu d'une commune membre s'inquiète des votes contre car ceux-ci pourraient mettre en péril le projet le concernant.

Marie VAN DEN BERGHE dit ne pas comprendre pourquoi certaines communes pourraient rester autonomes et pas les autres.

Le Maire explique que Blanzac restera au SIDEP mais la différence vient du fait que les représentants ne seront plus les mêmes.

L'avantage pour les communes qui transfèreront la compétence, tout en conservant une régie qui sera administrée par la communauté de communes viendra des subventions d'investissement qu'elles pourront toucher.

- **Protection sociale complémentaire (volet santé) :**

Le Maire rappelle qu'en 2024, le conseil municipal avait délibéré sur la participation prévoyance et que cette année il y a lieu de faire de même pour le volet santé. Il explique qu'il y a 3 possibilités pour la commune :

- la labellisation
- la commune procède à une consultation pour proposer sa mutuelle
- la commune adhère au contrat de groupe du Centre de Gestion

La participation qui ne peut être inférieure à 15 euros ne portera que sur une seule des trois possibilités.

Il rappelle que le conseil municipal avait donné mandat au CDG pour la consultation et informe celui-ci que c'est la MNT qui a été retenue. Il propose donc de poursuivre la démarche entamée avec le CDG et de fixer la participation de la commune à 30 euros en précisant que le CST doit être saisi préalablement afin qu'il donne son avis.

Après délibérations, et par vote à main levée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Travaux à l'auberge :**

Le Maire présente le devis pour le remplacement du carrelage qui s'élève à 7964.32 €. Il fait ensuite part du courrier du gérant qui souhaiterait savoir s'il peut bénéficier du tarif « associations communales » s'il venait à louer l'ancienne cantine ou la salle polyvalente. Laurent IMBERT intervient à juste titre en rappeler qu'il s'agit du tarif « associations » et que son commerce n'en est pas une. Séverine CORDIER rappelle qu'il en avait créé une par le passé mais aucun des membres présents ne sait si celle-ci existe toujours.

Quoi qu'il en soit, le conseil municipal décide de lui proposer le tarif Blanzannier, tarif dont il bénéficie de toute façon étant domicilié sur la commune.

Enfin, le Maire termine en disant que le gérant souhaite organiser l'illumination du sapin le 5 décembre ainsi qu'un marché de noël le 21.

Concernant les travaux, le conseil municipal décide par vote à main levée et à l'unanimité d'accepter le devis et d'autoriser le maire à signer celui-ci.

- **Demande de subvention :**

Le Maire procède à la lecture de la demande de subvention de l'association Déchets ! Groupe d'Action pour le Porte à Porte (DGA-PAP). Il précise qu'il n'y a aucun compte financier ni projection financière annexés au courrier en ajoutant malgré tout que cette association est relativement récente. Il rappelle ensuite la requête formulée par neuf communes du Haut Limousin en Marche, un Ehpad, trois entreprises et l'association de défense du service public et rejetée par le mais rappelle pourquoi il a voté contre le projet des P.A.V.

La décision a été prise par un vote démocratique mais Marie VAN DEN BERGHE intervient en disant que la CCHLeM n'a pas trouvé de solutions à certaines problématiques de ce nouveau système. Le Maire lui explique alors que la brigade verte collecte à leur domicile les personnes en difficulté et que les entreprises, quant à elles, font appel à des prestataires privés.

Alain PREVOT prend alors la parole en précisant que la CCHLeM n'a contacté aucune entreprise pour savoir quelle option elles avaient choisie.

Marie VAN DEN BERGHE dit ne jamais avoir autant promené ses poubelles car à chaque fois qu'elle souhaite faire un dépôt, tous les containers sont pleins. Elle pose ensuite la question des badges. Le Maire lui répond qu'on devrait bientôt les avoir pour que la CCHLeM puisse faire un comptage des dépôts. Il insiste par ailleurs sur le manque de communication de la part de la CCHLeM. La seule information étant celle de Gilles REYNAUD, vice-président qui a dit que le tonnage avait baissé de 46%. Sachant que Brame Benaize est toujours en porte à porte et que les entreprises ne sont plus collectées, c'est logique !

Après cet exposé, il revient à la demande de subvention de DGA-PAP : 4 votent contre, 5 décident de s'abstenir.

Marie VAN DEN BERGHE explique son vote en disant qu'elle ne sait pas de quoi il s'agit, ni ce que cette association compte faire.

Le Maire termine en disant que lui souhaite un budget prévisionnel.

- **Point sur les P.A.V. :**

Le Maire informe les membres qu'il souhaitait installer des containers dans chaque gros villages mais que pour la CCHLeM, s'il y a rajout, c'est à côté des containers existants ! Quoi qu'il en soit il propose de demander des containers supplémentaires.

Séverine CORDIER évoque le projet de certains habitants d'un même village qui souhaitent faire appel directement à une entreprise privée pour être collectés en porte à porte. Le Maire explique qu'aujourd'hui c'est la CCHLeM qui adhère au SYDED en lieu et place des communes et présente la convention proposée par la

communauté de communes. Celle-ci prévoit que ce soit les agents communaux qui nettoient les points d'apport volontaire.

Le conseil municipal, par vote à main levée décide à l'unanimité de voter contre la signature de cette convention et propose d'expliquer à la communauté de communes que, puisqu'elle a la compétence, c'est à elle de s'occuper de tout, y compris des écopoints. Il faut qu'elle assume les conséquences de ses choix.

Des containers vont donc être demandés pour les villages de Charbonnières, Gattebourg, le Maubert, le Chablard et le Libourex. Le Maire ajoute que l'idéal serait que ces containers soient doublés de bacs jaunes.

- **Demande d'achat de terrain :**

Le Maire fait part de la demande renouvelée par un riverain pour l'acquisition d'une partie d'un chemin situé à Villeneuve et rappelle pour quelles raisons le conseil municipal avait décidé de ne pas donner une suite favorable à la première sollicitation.

Après délibérations et par vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter contre la vente de ce chemin.

- **Questions diverses :**

- Le repas des ainés est fixé au dimanche 30 novembre, la cérémonie des vœux au 9 janvier.

- Les colis seront, comme les années précédentes commandés chez LAREDY.

- Noël des enfants : la commune garde le même principe avec les places de cinéma qui seront valables jusqu'à fin février.

- Une plaque expliquant la légende des 7 tombeaux devrait être installée sur le mur de l'église.

- Projets éolien et agrivoltaïque au Chablard : le conseil municipal, à 7 voix contre et 2 abstentions ne souhaite pas recevoir les porteurs de ces deux projets dans la mesure où il ne veut plus de nouvelles installations de ce genre sur le territoire de sa commune.

- Etude RTE : Réseau de Transport Electrique étudie la possibilité d'implantation d'un nouveau poste source à proximité de la ligne très haute tension qui traverse la commune. Quatre sites potentiels ont été prédéterminés, dont un sur la commune.

- Le Maire explique que les demandes de subventions à faire dans le cadre des CTD ne seront possibles qu'après les élections municipales. Il demande donc si la commune doit prévoir un programme de voirie. Séverine CORDIER pose alors la question concernant la demande de mise en sécurité du Libourex formulée quelques mois auparavant par un riverain. Le Maire lui répond qu'il s'était rendu sur place avec le technicien de l'ATEC mais qu'il n'y a pas de solution parce que la route n'est pas assez large. Il propose toutefois de faire revenir le technicien. Concernant le programme de voirie, le conseil municipal décide de retenir la route du Vieux Pont.

- Octobre rose : la date pour la remise des dons est fixée au 4 novembre à 19h00

Le Maire demande ensuite s'il y a d'autres questions ou observations. Ce qui n'est pas le cas.

Le conseil municipal fixe alors la date de la prochaine réunion au 2 décembre.

Enfin, la séance est levée à 22h35.